



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 02 juillet 2026**

**Date de la convocation : 22 juin 2026**

**Date d'affichage : 22 juin 2026**

L'an 2026 le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

**Étaient Présents** : M. RAVET Pierre-Luc - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine – Mme CHEVALIER Bernadette – M. COUSIN Franck - M. DEWILDE Patrick - M. DUPONT Bruno – Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – M. LEFEBVRE François – M. LEIGNEL David – Mme MASSELUS Kelly – M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme RYCKEBUSCH Cécile – Mme TANGHE Sophie – M. TEMPERMAN Jean-Luc – M. TRIUX CHEMIN Sébastien.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida a donné sa procuration au profit de Mme HERDIN Andrée - M COLLET Olivier a donné sa procuration au profit de M DUPONT Bruno - M. COTE Alexandre a donné sa procuration au profit de M LEFEBVRE François – Mme DESROUSSEAUX Anaïs a donné sa procuration au profit de M TRIUX CHEMIN Sébastien – Mme MARTEAU Martine a donné sa procuration au profit de Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme RICBOURG Adeline a donné sa procuration au profit de Mme MASSELUS Kelly – M VERMERSCH Olivier a donné sa procuration au profit de M LEIGNEL David.

**Absent(s)** : M BARBAUX Maxime.

**Secrétaire de séance :**

*A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia GAUDEFROY*

**Nombre de membres du Conseil municipal : 27**

**Nombre de membres présents : 19**

**Nombre de membres votants : 26**

**Délibération n° 2026 – 33**

**Objet : Dénomination de la rue longeant l'Hôtel de Ville et desservant le futur projet FOH**

SLO

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal de prononcer le classement des voies publiques communales ouvertes à la circulation dans le domaine public et selon la jurisprudence de dénommer les voies et lieux publics communaux ;

Considérant que la bailleur *Flandre Opale Habitat* a obtenu un permis de construire pour la construction de 32 logements entre le cimetière et l'Hôtel de ville qui seront desservis par la voie longeant la mairie et non dénommée à ce jour ;

Considérant qu'il convient pour les besoins de l'aménageur, des futurs locataires et des concessionnaires de dénommer cette voie ;

Ceci exposé, après consultation, le conseil municipal :

- 1) Approuve la dénomination de *rue des Akènes* pour la voie longeant la mairie et desservant la zone d'aménagement du projet de 32 logements porté par *Flandre Opale Habitat* ;
- 2) Charge le maire et ses services d'effectuer les démarches administratives relatives aux numérotations ;

**A l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les, jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,  
Pierre-Luc RAVET

